



Fiche de poste

Intitulé du poste	Chef du Département des affaires financières et de la conformité
<p style="text-align: center;">Activités et tâches principales</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer les propositions de principes de la séparation comptable des activités de l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) ; • Examiner les périmètres respectifs des activités liées à la production, au transport et à la distribution d'énergie électrique et, le cas échéant, aux autres activités de l'ONEE et ce, tels qu'ils sont soumis par ce dernier ; • Examiner les règles d'imputation, parmi les périmètres précités, des postes d'actif et de passif ainsi que ceux des charges et produits et ce, telles qu'elles sont soumises par l'ONEE aux fins d'approbation ; • Examiner les principes déterminant les relations financières entre les activités comptablement séparées de l'ONEE et ce, tels qu'ils sont soumis par ce dernier ; • Elaborer les rapports périodiques (détaillés et synthétiques) portant sur l'analyse de la situation financière des opérateurs concernés soumis au contrôle de l'ANRE et dont les comptes sont communiqués à cette dernière ; • Faire auditer les comptes séparés de l'ONEE en vérifiant leur conformité avec les règles et principes qui auront été préalablement approuvés par l'ANRE ; • Procéder à une analyse des comptes communiqués à l'ANRE par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité (GRDs) ainsi que des clés de répartition à communiquer par ces derniers conformément à la loi n°48-15 ; • Apporter une expertise sur le calcul du coût du capital notamment pour les besoins de la tarification ; • Participer, en lien avec les entités concernées, au traitement et à la tenue du compte de régularisation des charges et produits ; • Participer activement, en lien avec les autres entités de l'ANRE, aux travaux liés à l'assurance de l'indépendance du gestionnaire du réseau électrique national de transport (GRT) et des GRDs (code de bonne conduite, code du réseau, etc...) ; • Mener toute étude de nature économique ou financière en relation avec les missions de l'ANRE.



<p style="text-align: center;">Qualifications et compétences requises</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bonnes connaissances du marché national et international de l'électricité et de ses différents enjeux ; • Connaissance de la réglementation en vigueur liée aux activités du secteur de l'électricité ; • Maîtrise de la comptabilité générale et analytique, de l'analyse financière et du contrôle de gestion ; • Capacité à respecter les référentiels et normes de l'audit comptable et financier ; • Gestion des projets ; • Bon esprit d'analyse et de synthèse ; • Rigueur et sens d'organisation ; • Bonne communication écrite et orale ; • Aptitudes relationnelles et managériales ; • Maîtrise des outils de gestion ; • Maîtrise de l'Anglais est obligatoire ; • Maîtrise de l'Excel est obligatoire.
<p style="text-align: center;">Formation</p>	<p>Bac+5 d'une grande école de commerce ou équivalent (minimum ayant un diplôme de master)</p>
<p style="text-align: center;">Expérience</p>	<p>Minimum 10 ans d'expérience professionnelle</p>

Pour les personnes intéressées, envoyer vos dossiers de candidature à l'adresse suivante : recrutement@anre.ma en mentionnant « Chef Du Département AFC-2025 » en objet.

